

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 janvier 2015 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4625-15

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

2.1 Renouvellement contrat d'assurances pour 2015;

3.3 Tonnage de récupération – Décembre 2014;

Et en retirant l'item :

5. Mauvaise créance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4626-15

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
18 DÉCEMBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 décembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 22 janvier 2015;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2014;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre et décembre 2014, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 4627-15

ASSURANCE BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a reçu son renouvellement d'assurance pour 2015;

CONSIDÉRANT que certains membres de ce conseil voudraient être certain que les bâtiments de la Régie sont assurés selon leur juste valeur;

CONSIDÉRANT qu'en 2014 des améliorations ont été apportées au garage (porte changé), de même que dans l'écocentre (ajout de deux (2) mezzanines);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à demander au courtier d'augmenter à 250 000.00\$ la couverture sur le garage et de s'informer si la maison qu'il représente peut réévaluer ces immeubles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4628-15

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE POUR 2015

CONSIDÉRANT qu'en date du 09 janvier 2015, Monsieur Yves Lacasse de PMT ROY Assurances et Services Financiers a fait parvenir à la Régie une lettre concernant le renouvellement de notre contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT que copie de cette lettre a été remise à chacun des administrateurs et que ces derniers déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2015 tel que proposé et autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer pour et au nom de la Régie tous documents jugés utiles et nécessaires à ce renouvellement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4629-15

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

**#C-1400810 à #C-1400872 inclusivement,
#C-1500001 à #C-1500069 inclusivement,
#P-1400473 à #P-1400494 inclusivement,
#P-1500001 à #P-1500015 inclusivement.
Pour un déboursé total de 479 610.97\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4630-15

PRISE POUR LA GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT que ce conseil a autorisé son directeur général et secrétaire-trésorier à aller en soumission sur invitation auprès d'entrepreneur électricien afin d'installer des prises pour génératrices dans deux (2) bâtiments (résolution #4612-14 adoptée le 27 novembre 2014);

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs invités sur quatre (4) ont déposé des offres à la Régie en date du 19 décembre 2014 soit :

Invités	Prix soumis
G.L. Électrique Inc.	70 917.23\$ Taxes incluses
Bourque Électrique	79 143.04\$ Taxes incluses
EBI Électrique Inc.	N'a pas déposé
J.M. Pomerleau Inc	N'a pas déposé

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bernard Mercier, ingénieur au dossier, a procédé à l'analyse des soumissions reçues, qu'elles sont conformes et qu'il recommande d'accorder au plus bas soumissionnaire, soit G.L. Électrique Inc. les travaux selon le prix soumis (correspondance datée du 15 janvier 2015);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde ces travaux à G.L. Électrique Inc. selon le prix forfaitaire déposé soit 70 917.23\$ taxes incluses;

QUE les frais inhérents soient payables par le Fonds Grand Projet de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4631-15

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE 2015

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la Régie accorde un mandat à une firme pour la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère de même que pour la déclaration obligatoire des émissions atmosphérique pour l'année antérieure;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a demandé à WSP Canada Inc. ainsi qu'à Aquatech, Société de Gestion de l'Eau Inc. une offre de services dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :

- WSP Canada Inc. 18 520.00\$ plus taxes
- Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. 28 610.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde le mandat à WSP Canada Inc. selon l'offre déposée;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds d'opération 2015 de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4632-15

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (MANDAT)

CONSIDÉRANT que lors de la réunion régulière des membres de ce conseil tenue le 18 septembre 2014, ces derniers ont demandé au directeur général et secrétaire-trésorier d'entamer les démarches nécessaires afin de construire de nouvelles cellules destinées à l'enfouissement, de même que de procéder au recouvrement final de celles ayant atteint la hauteur autorisée;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a procédé, conformément à la résolution #4386-13 et aux lois en vigueur, à un appel d'offres de services professionnels dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres a été publié le 13 novembre 2014 dans le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), ainsi que dans l'hebdomadaire l'Éclaireur Progrès le 19 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes ont déposé une offre à la Régie soient :

- BPR Infrastructure Inc.
- WSP Canada Inc.
- Consultants Enviroconseil Inc.
- V. Fournier & Associés

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions en date du 08 janvier 2015 a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les offres reçues ont été analysées par un comité apolitique et qu'une grille d'évaluation et de pondération a été complétée pour chacune des soumissions et que le résultat de cette analyse est le suivant :

<u>Rang</u>	<u>Soumissionnaires</u>	<u>Note Obtenue</u>	<u>Prix soumis Avant taxes</u>
01	BPR Infrastructure Inc.	16.37	91 626.00\$
02	WSP Canada Inc.	15.55	96 490.00\$
03	Consultants Enviroconseil	13.81	108 600.00\$
04	V. Fournier & Associés	----	-----

le tout conformément au rapport d'analyses des soumissions daté du 12 janvier 2015 et signé par les trois (3) membres du comité et dont copie a été remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par V. Fournier & Associés n'a pas obtenue le pointage nécessaire à l'ouverture de son enveloppe de prix (66 points obtenus vs 70 points nécessaires à l'ouverture de l'enveloppe contenant le prix demandé) et que par conséquent, cette soumission n'est pas acceptée et l'enveloppe contenant le prix demandé par cette firme doit lui être retournée non ouverte avec son dépôt de soumission;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la nomination des membres formant le comité apolitique formé pour l'analyse des soumissions;

QUE ce conseil retienne la soumission déposée par BPR Infrastructure Inc. dans ce dossier tel que recommandé par les membres du comité;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retourner à V. Fournier & Associés l'enveloppe de prix déposée et non ouverte, de même que le cautionnement déposé dans ce dossier;

QUE les frais demandés par BPR Infrastructure Inc. dans ce dossier soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4633-15

RÉPARATION COMPACTEUR CATERPILLAR 826G

CONSIDÉRANT que le moteur du compacteur à déchets de la Régie a brisé le 08 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que le 13 janvier, le président, les deux (2) vice-présidents, le contremaître et le directeur général de la Régie se sont réunis afin d'évaluer le dossier et qu'ils en sont venus à la conclusion qu'il est avantageux de le faire réparer chez le concessionnaire autorisé Hewitt Équipement Ltée à St-Augustin de Desmaures;

CONSIDÉRANT que l'estimé total des différents coûts reliés au bri de cet équipement soit la réparation, le transport de l'équipement aller-retour, la location de machinerie pour effectuer le travail durant la réparation, etc. est estimé à environ 80 000.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par les administrateurs, directeur général et contremaître le 13 janvier à l'effet de faire réparer l'unité concernée;

QUE l'ensemble des frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4634-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h17.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE